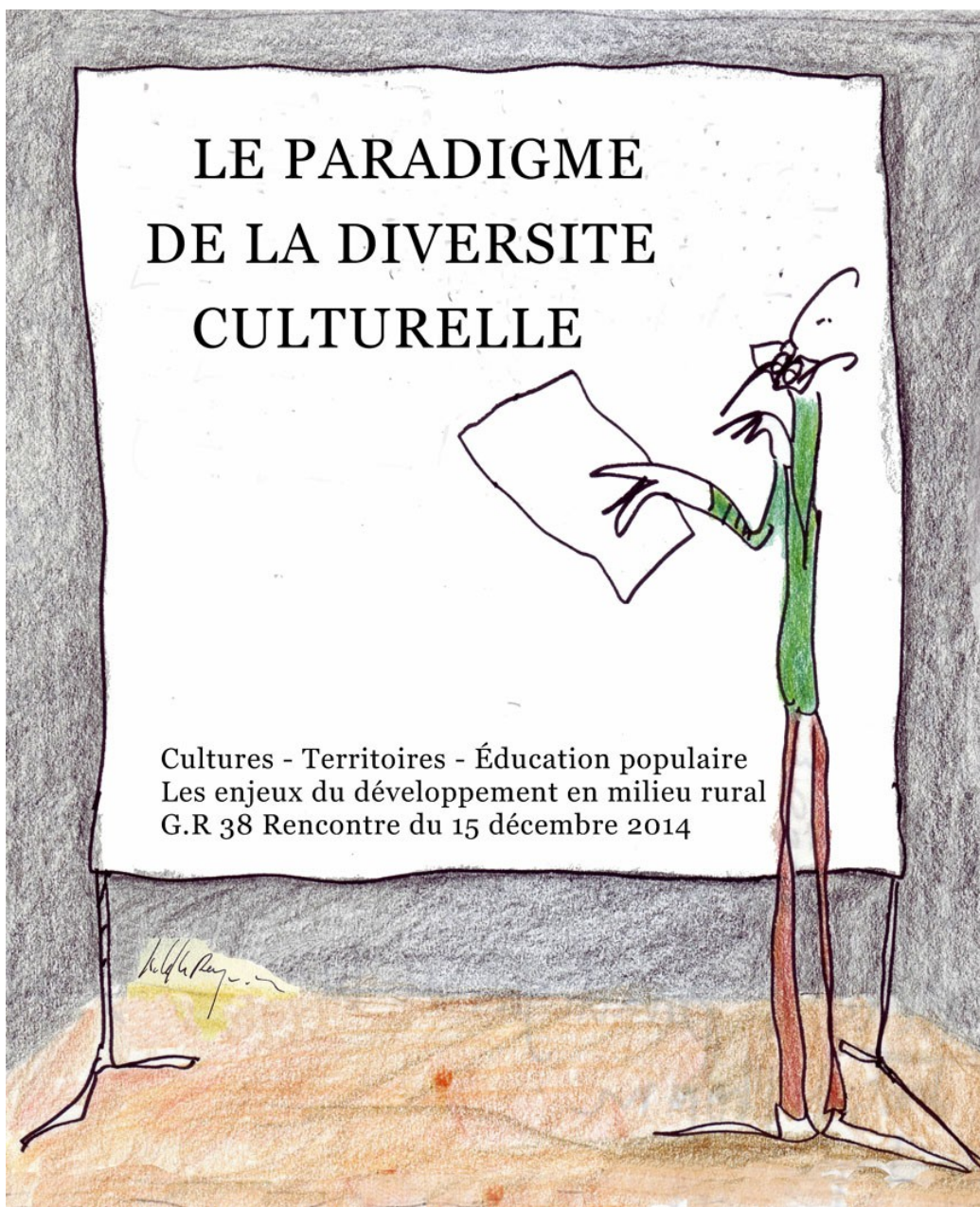


**Journée de réflexion
Virieu - 15 décembre 2014**

Cultures / Territoires / Education populaire

Illustrations : Isabelle Raquin



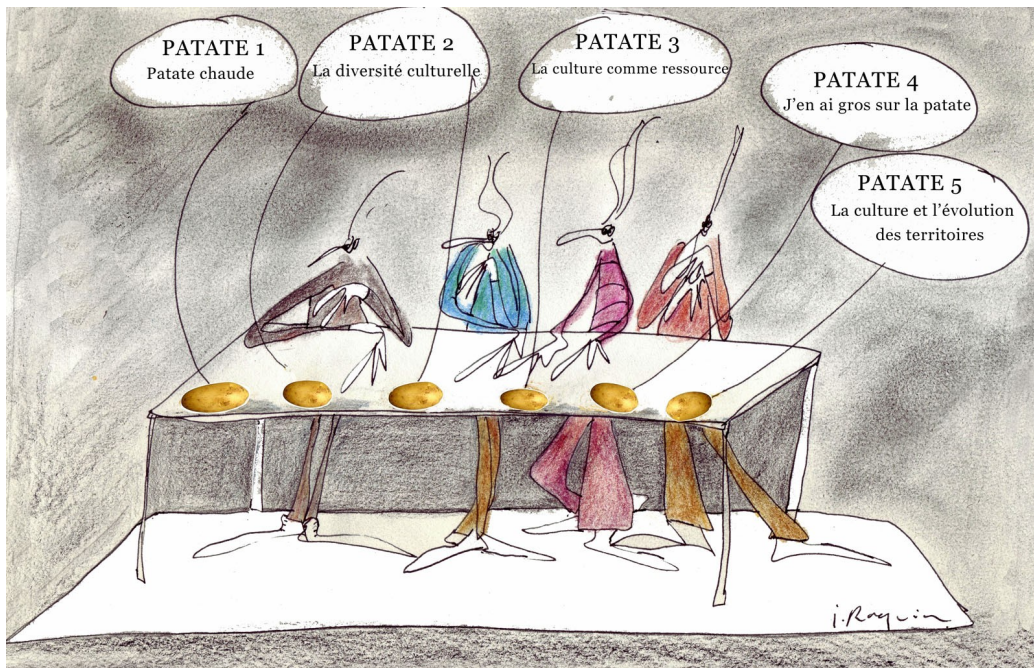
PRESENTATION

Samy Fouché et Marie Claire Gaillardin

L'éducation populaire ne s'épuise pas dans l'action artistique car elle englobe également le sport et toutes activités culturelles qui permettent aux individus de créer du bien commun pour mieux vivre ensemble. On rappelle la métaphore utilisée par Philippe Mérieu lors d'un des rares colloques de la DRAC sur l'éducation populaire du temps du ministère Trautmann : chacun vient avec sa patate et on fait de la purée ensemble, personne ne pouvant retrouver son apport personnel. Le rôle des acteurs culturels est alors d'actionner le presse purée dans le mille feuilles institutionnel. Celui-ci va bientôt subir une nouvelle réforme territoriale. Cette dernière va-t-elle de nouveau seulement « réformer » sans rien changer mais en ajoutant des échelons supplémentaires ou bien va-t-elle enfin réduire la complexité des échelons par lesquels passe les rouages de la démocratie, communes, communautés de communes, communautés d'agglomération, métropoles, pays, parcs, CDDRA... ? Comment le milieu rural sera-t-il concerné par ces décisions de restructuration ? Quelle place la culture aura-t-elle dans ces différentes strates de l'action publique ?

Marie Claire Gaillardin présente la méthode proposée pour les ateliers de l'après-midi, méthode inspirée de celle du forum ouvert. 3 thèmes sont proposés dans lesquels chacun-e est invité-e à poser une ou plusieurs questions :

- la culture comme ressource
- la diversité culturelle
- la culture dans l'évolution des territoires



INTRODUCTION

Benjamin Fabre

Agrégé de philosophie

Lorsque Samy m'a demandé de parler j'étais déconcerté parce que j'avais peur de n'avoir rien à dire, mais les philosophes sont intarissables même quand ils n'ont rien à dire. On m'appelle parfois « philosophe local ». Mais un philosophe ne peut pas être local, il doit prendre de la distance, se « déterritorialiser », la culture que je représente ne peut pas avoir de rapport avec un territoire quel qu'il fut. La culture c'est l'ensemble des pratiques religieuses, artistiques, culinaires, etc. c'est l'ensemble des pratiques, des idées, mais aussi les manières qu'elle a de représenter ce qu'elle fait. Chacun participe au même titre à la culture globale, il est immergé dans son groupe il ne pense pas de l'extérieur la culture, il est dedans. Une grande partie de nos problèmes vient de ce que cette culture globale n'existe pas ici. Ça ne veut pas dire que les gens n'aient pas une culture, porteurs de leurs particularismes. On peut la juger magnifique ou médiocre. Parler de droit à la culture c'est faire comme si des individus pouvaient être privés de culture et auxquels on devrait apporter LA culture. Mais « notre » culture peut paraître étrangère à celui auquel on veut l'apporter.

C'est un des problèmes de l'action culturelle, comment apporter une culture à des gens qui en ont déjà une.

Culture et territoire : il faudrait d'abord s'interroger sur cette notion de « territoire ». S'agit-il seulement d'un périmètre plus ou moins déterminé administrativement ? ou bien d'un « pays » où vivent des gens constituant un certain ensemble ? Beaucoup de choses ont disparu des « territoires » : la population n'y est plus homogène, comme elle le fut antérieurement. Des nationalités diverses s'y croisent, les gens vivent ici, travaillent là-bas, les activités communes sont rares.

Si l'on entend par « culture » une forme de vie, on ne trouvera plus beaucoup d'éléments traditionnels ayant survécu dans les « territoires » : peu de chants, de fêtes, mais aussi peu d'artisanat. L'aspect proprement « culturel » est sans doute dominé par des éléments médiatiques, peu spécifiques, ici ou là comme partout ailleurs.

Animer ces groupes plus ou moins hétéroclites, ce serait leur donner le goût et l'envie d'une autre culture, devenir plus actifs dans le choix des « arts » qui leur permettraient de mieux comprendre et maîtriser leur expérience et leur vie. Il faut raviver, recréer souvent, le goût de la lecture, développer les bibliothèques publiques et leurs activités. A la base de la culture il faut savoir supporter et « cultiver », précisément, une certaine solitude, ouvrir une réflexion personnelle que les médias ne favorisent pas. Diffuser la culture, c'est encourager cet aspect libre et personnel du rapport aux grandes œuvres, aux grandes pensées. Il n'y a pas d'autre façon d'accéder à la culture que la solitude (lecture, contemplation d'une œuvre d'art, émotion) l'appropriation est le fait d'une personne seule, même si on est nombreux au même moment au même endroit. C'est aussi ouvrir les esprits à l'universel. Le terroir est rarement porteur de larges horizons, il est souvent clôture et autosatisfaction. Il faut se savoir homme et pas seulement dauphinois, ou même français.

Animer c'est parfois distraire. Mais pas toujours. C'est aussi rendre grave et sérieux, donner de l'âme.

Bref, cela me laisse un peu perplexe parce que difficile à penser et difficile à faire

INTERMEDE CHOREGRAPHIQUE

Christophe Delachaux

Danseur et chorégraphe

En s'inspirant des éléments de la gestuelle de l'intervenant Christophe fait danser les participants, chacun restant debout à sa place. Un moment d'expression et de partage sensible.

1° INTERVENTION : la culture dans le projet de territoire du CDDRA Royans

Vercors

Sandrine Martinet

Chargée de mission culture CDDRA Royans Vercors

<http://www.territoires.rhonealpes.fr>

Les élus responsables de ce contrat ont fait le choix d'une convention globale sur l'ensemble des 3 communautés de communes, Villard de Lans, La Chapelle en Vercors et Saint Jean en Royans.

Etat des lieux .La première mission a été de réaliser un état des lieux avec une appropriation des diagnostics précédents. Des ateliers participatifs ont été mis en place pour favoriser la et les relations entre les différents partenaires du territoires.

Il y a eu des ateliers de construction utopiques, fresque silencieuse, word cafés ...

De ces ateliers sont ressortis des pôles : lecture, cinéma, arts visuels, spectacle vivant, équipements, résidences....

Ce qui permet de penser la suite à partir de cette connaissance des sous territoires.

Préconisations : collectif cinéma, liens entre acteurs, outil collaboratif (intranet) et agenda partagé, mutualisations, expression du plaisir d'appartenance à ce territoire qui invite à créer, friche culturelle (à long terme)

Les actions

Mise en œuvre avec la cie des Mangeurs d'Etoiles (cie en résidence CGI)

Mettre en lien des acteurs de l'éducation, du travail social, des loisirs.....

Partager l'opéra

Spectacle commandé par l'ACCR à la compagnie Ad Libitum

Chroistes et scolaires

Pratique de la danse contemporaine avec la compagnie le Cil du Loup

Les films tirés du sac, séances de cinéma dans des lieux divers, grottes, maisons de retraite, etc. en tout 9 soirées prévues.

Le CDDRA a un CLD (Comité Local de Développement) qui permet d'avoir un retour de la part de membres de la société civile sur la mise en œuvre du contrat.

Mise en place d'un DLA (Dispositif Local d'Accompagnement) par la Nacre et la Région pour tenter d'accompagner et prévoir l'avenir.

INTERMEDE CHOREGRAPHIQUE

Christophe Delachaux

2° INTERVENTION : De la démocratisation culturelle aux droits culturels, quel nouveau référentiel pour la culture ?

Baptiste FUCHS

Consultant

www.baptistefuchs.fr

Les politiques culturelles sont encore dans la logique de l'offre et de la demande avec le postulat que ceux auxquels on destine l'offre en seraient éloignés. On opère un choix d'œuvres de production qui créent la légitimité, ce qui entraîne une approche légitimiste et descendante de la culture. C'est une définition étroite de la culture, « l'art pour l'art », qui va créer la rupture entre la culture savante et la culture populaire, culture mise au service d'un autre projet ce qui la dévalorise.

L'échec de la démocratisation culturelle est un vieux débat qui pose celui de la démocratisation de la société dans son ensemble et crée les conditions de la recherche vaine d'un nouveau paradigme.

Quand on parle de diversité culturelle, de démocratie culturelle cela est difficile à traduire en modes opératoires.

Sur la scène internationale, il y a eu une prise de conscience, avec la création de l' UNESCO, de la nécessité faut prendre en compte la culture si on veut maintenir la paix. On parle alors de culture et d'éducation nationales comme si ces concepts étaient acquis.

La dimension culturelle des droits de l'Homme n'est pratiquement pas prise en compte, à droite c'est une affaire privée, dans le bloc communiste cela doit être encadré.

Concernant le droit à l'éducation, et le droit à participer à la vie culturelle il faut signaler la déclaration de Mexico : pour la première fois on pose une définition de la culture large et anthropologique.

En 2001 le texte de référence change le paradigme : la diversité culturelle n'est plus un obstacle ni une contrainte mais une richesse à préserver à développer. Problème : comment rendre opérationnels des concepts aussi larges ?

2004 : agenda 21 de la culture

Les villes s'emparent des concepts contenus dans les textes internationaux et les traduisent en une charte de développement culturel local et de coopération international. Un nouvel agenda est en préparation qui voit la ré-émergence des droits culturels.

2007 : Déclaration de Fribourg sur les droits culturels

La notion de diversité culturelle est reprise en perspective dans l'approche des droits de l'Homme. Cette définition de la culture remet au centre les notions d'humanité et de dignité dans une grammaire du lien social. Cf. P MEYER BISCH).

Liens est reconnu entre intime et « extime », cela garantit à la personne d'avoir accès à des références culturelles et de les faire siennes. L'œuvre culturelle est l'espace commun entre l'intime et l'extime dans lequel vont s'échanger les choses. Il y a des droits spécifiquement culturels qui ont un effet levier sur une dimension culturelle et les autres droits.

Quelles implications pour nos politiques culturelles territoriales ?

- la personne doit être au centre des politiques
- il convient de reconstruire le continuum entre culture savante et cultures populaires, toutes les expressions culturelles se valent, sous réserve qu'elles respectent la personne.
- décloisonner les politiques sectorielles
- développer des capacités au lieu de répondre à des besoins
- dépasser le débat sur l'instrumentalisation de l'artiste, car est ce dévaloriser l'offre culturelle d'excellence que d'y adjoindre des enjeux autres que spécifiquement artistiques ?

Il y a quelques chose qui se met en place au niveau interdépartemental pour évaluer les pratiques artistiques et culturelles des départements (culture et lien social, éducation ...)

Quelques expériences et réseaux explorent de nouvelles pratiques :

- Collectif « On est un certain nombre » : collectif de lieux culturels qui veulent s'emparer des enjeux de territoires (Antoine Choplin, de Scènes Obliques, en fait partie ainsi que Philippe Saunier Borrel, de Pronomades, qui n'a pas pu venir à cette journée)
- FNCC : Fédération Nationale des Collectivités pour la Culture

3° INTERVENTION : Associations pour le Maintien d'Alternatives en matière de Culture et de Création Artistique

Olivier Lanoë,

président du réseau des AMACCA

<http://reseauculture21.fr/amacca>

Les AMACCA se sont inspirées de la démarche des AMAP avec la nécessité de consommer autrement et de créer de l'indépendance en mettant la main sur les enjeux politiques locaux. Elles se sont construites en réaction contre la mondialisation et la marchandisation ainsi que contre les « épicerie culturelles ». Les AMACCA développent une vision transversale: de la culture et replace l'humain au centre du processus. L'idée est de partir du culturel pour ré-interroger toutes les autres valeurs en évitant que les problèmes d'argent soit centraux.

Notion de biens communs : l'économie des communs (cf. déclaration de Fribourg).

La 1^{ère} AMACCA a été créée en 2009 à la Ciotat par des citoyens, en dehors des acteurs culturels. Elle fonctionne avec l'économie de la contribution. Il y a mise en commun d'actions d'intérêt général décidés par les citoyens.

Un réseau existe au niveau national avec une charte de fonctionnement. Cf. Ci-joint en annexe.

Les critères en matière de contribution sont variable selon les régions. Il n' y a pas d'AMACCA en Rhône Alpes.